

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2007 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice 14, qui ont pris part à la délibération 13

Sous la présidence de Monsieur Alain MOULHADE, Maire

Présents : MM EYNARD, CHASTEL, SOULIGOUX, PIROUX

MM GIRARD, LHOMENEDE, PHILIS, MISSONNIER,

Mmes BAYLOT, CLAUZIER, LAMAT, VARENNES

Absent excusé : M RAYMOND

Secrétaire de Séance : Christelle BAYLOT

A.T.E.S.A.T. : renouvellement

Monsieur le Maire propose de reconduire cette prestation d'assistance de l'Etat auprès des petites collectivités en y incluant l'ensemble des options. Il s'agit d'une mission de service public .

CONSTRUCTION SILO A BOUES : HONORAIRES ETUDES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASTEL qui précise qu'au vu des restructurations de services la DDE a transmis le dossier à la DDA (direction départementale de l'agriculture). Le montant initialement prévu est à réviser légèrement à la baisse soit 5000 € au lieu de 5112.45 euros. De plus une étude de sols a dû être lancée .Il propose de retenir l'offre de la société FONDASOL pour un coût de 2805.00 euros.

ASSAINISSEMENT CENTRE ANCIEN : HONORAIRES ETUDES

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet DG Conseils.

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASTEL qui propose d'approuver le plan de zonage de l'assainissement conformément à l'avis favorable du commissaire enquêteur.

QUARTIER DE MARAND : CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une régularisation de cession gratuite. Un acte de vente est à établir suivant les modalités arrêtées au précédent conseil

LOTISSEMENT LE PANORAMA : CESSION PARCELLE N° 1745-C

Monsieur le Maire précise que les frais de bornage et les frais annexes restent à la charge de l'acquéreur, principe adopté dans le cadre des lotissements privés.

DEVOLUTION DE TRAVAUX

1 EGLISE : ELECTRICITE - CHAUFFAGE

Monsieur le Maire propose d'adopter le montant des travaux à réaliser par l'entreprise DA COSTA, soit 32 916.67 euros.

Il donne le détail des autres entreprises qui interviennent :

VALLAT pour le gros œuvre à 79 057.30 euros

CAILLAUD pour la couverture à 60 975.67 euros

Le thermicien pour 5382 euros

Les honoraires d'architecte pour 15 548 euros

2 ECOLE : COUVERTURE TOIT

Monsieur le Maire propose de remplacer le toit terrasse par un toit traditionnel. Deux offres ont été reçues il propose de retenir celle de l'entreprise Viallet pour un montant de 3 308.21 €.

3 AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire annonce qu'au titre de la DGE le dossier est complet et donc que les travaux peuvent commencer. Une consultation a eu lieu ,il propose de retenir l'offre de l'entreprise SELECOM qui s'élève à 52 900.04 euros.

Les travaux devront être achevés pour le 31 mai prochain.

La mise en place d'une porte entre l'école et l'aire de jeux s'impose moyennant un coût de 777.40 euros.

4 KIOSQUE

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise CORNAIRE pour 5721 euros.

5 SALLE POLYVALENTE

Les travaux concernent le remplacement de fenêtres pour permettre la ventilation de la salle en période estivale. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Viallet /Gauthier pour un montant de 3 593.98 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire donne le montant d'un impayé de taxe d'assainissement, soit 4.76 euros

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire aborde différents sujets :

Deux poteaux incendie (/conduite de 100) vont être ajoutés, un à BCA et un vers l'usine PHILIS pour assurer l'amélioration de la défense incendie de la zone artisanale.

Des propositions ont été faites concernant l'aménagement du centre ancien. Elles seront soumises à une délibération prochaine. Une subvention du Conseil Général est sollicitée au titre du contrat CG2D

Suite à plusieurs demandes et après examen du plan du cimetière, les emplacements 98 à 102 seront équipés de 12 cases destinées à un espace pour un columbarium.

Concernant l'adhésion à AGEDI, moyennant 70 euros, le syndicat souhaite un représentant, Mr SOULIGOUX Eric est désigné.

Le renouvellement de la convention de l'assistance informatique a été réalisé concernant l'assistance du progiciel, les tarifs de 2006 sont reconduits pour 2007

L'assemblée générale des amis de la BDP a eu lieu le 25 janvier dernier, la cotisation annuelle s'élève à 120 euros

Différentes subventions demandées ont été versées.

L'entreprise VIGILEC a commencé les travaux d'éclairage public prévus dans les villages, Simal est aussi prévu.

L'école de musique du brivadois a transmis l'effectif de 2007 avec 20 enfants de la commune.

Un nouveau prestataire intervient pour les repas à domicile, il s'agit de la société SOGIREST

En 2006, la cantine a servi 5868 repas avec une moyenne de 43 à 36 enfants par jour.

Les bacs gris pour la collecte des ordures ménagères vont bientôt être distribués.

Des bons vacances sont disponibles en mairie, leur valeur est de 3.60 € pour les enfants de 6-11 ans et 4.80 pour les 12-17 ans.

Le lotissement le Coteau est terminé.

Une convention de mise à disposition des locaux communaux a été établie. Elle a déjà été signée avec le club du 3^{ème} âge, elle est en préparation avec le foot et la pétanque.

L'association Familles Rurales a demandé l'autorisation d'organiser un marché le 29 avril

Un incident est intervenu sur un chantier de goudronnage à Champlong, blessant un ouvrier.

Mr Serge GIRAL souhaite acquérir un terrain d'environ 2000 m² jouxtant sa propriété, le prix de vente est fixé à 1 euro le m².

Le 29 mars est retenu pour le vote du budget, la date du 26 pour celui du budget du CCASS et de la Caisse des écoles.

Mr EYNARD transmet un problème de circulation sur la place au niveau de la sortie. Certains automobilistes ne respectent pas le tracé normal.

Mr PIROUX précise qu'il a assisté à une réunion avec les représentants des anciens de la résistance, qui s'inquiètent sur la pérennité des manifestations. A leur demande, des correspondants sont désignés MM Alain LHOMENEDE et Georges CLAUZIER

Mr SOULIGOUX donne le nombre de visiteurs sur le site Internet à savoir 1027 ce jour, le prochain objectif est de proposer aux entreprises de la commune de figurer sur le site. Il signale un mur qui menace de s'écrouler à Dintillat et une ampoule grillée. Mr le Maire indique qu'un arrêté de péril peut être pris.

Mr PHILIS demande s'il est possible de matérialiser l'entrée et les bords de la « rocade » accès sur la gauche à l'entrée de Vieille Brioude

Mme Varennes réitère la demande de l'ADSL

Mr MISSONNIER précise que la taxe pour les ordures ménagères devrait augmenter de 22 %.

Le 23 septembre aura lieu une visite de Vieille Brioude et Saint Ilpize organisée par le Pays d'Art et d'Histoire.

Mr CHASTEL annonce qu'un terrain de jeux, est en préparation.

Mr le Maire propose une délibération de soutien pour le maintien de l'enseignement selon les modalités actuelles

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45